
RÉSOLUTION 2014-CA594-14.04-R6388

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2013-2014

Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 594^e réunion (ordinaire) tenue le 3 février 2014.

CONSIDÉRANT l'article 42 a) de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières et particulièrement, l'article 1 *Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières* (résolution 2013-CA587-14.03-R6301, 17 juin 2013);

CONSIDÉRANT que la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel, actif ou retraité, dont la carrière et les réalisations marquent de façon significative le développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la proposition d'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2013-2014 à monsieur Raynald Gareau, professeur au Département d'anatomie, présentée par messieurs Sylvain Delisle et Robert W. Mantha, vice-recteurs académiques de l'UQTR;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2014-CDH66-05-R06, 10 janvier 2014);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2013-2014 à monsieur Raynald Gareau, professeur au Département d'anatomie, pour :

- son apport distinctif au développement de l'Université, notamment par la mise sur pied et la coordination du programme de baccalauréat en pratique sage-femme et par sa contribution à l'essor du Laboratoire d'anatomie de l'UQTR;
- sa contribution remarquable dans l'implantation de cours de collaboration interprofessionnelle, pour l'ensemble des programmes en santé à l'UQTR, qui permettent aux étudiants de s'initier au travail d'équipe comme prémices à la collaboration interdisciplinaire en santé;
- sa participation au rayonnement, à l'échelle régionale et nationale, de Trois-Rivières et de la région de la Mauricie par son apport et son engagement dans le vaste secteur de la santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Marie-Claude Masson, conseillère juridique pour
André Gabias, secrétaire général